

La santé des universitaires dans la tourmente budgétaire

La dégradation des conditions de travail et d'études dans les universités est le résultat de politiques d'austérité menées à travers des réformes imposées au pas de charge, aboutissant à une perte de sens du métier et à un manque de reconnaissance, accentués par des attaques constantes du statut des universitaires.

Par la **SECTION SNESUP-FSU DE L'UGE**

« **O**n meurt dans vos universités. On meurt dans mon université. D'excès de travail, de stress, d'usure, de désespoir, d'indifférence. » C'est par ces mots terribles que la présidente de l'université Paul-Valéry de Montpellier commençait sa lettre ouverte adressée au ministre de l'Enseignement supérieur, le 26 janvier dernier. Elle alertait sur les conséquences dramatiques des politiques de l'ESR sur la santé du personnel et imputait plusieurs décès à la dégradation des conditions de travail.

Cette lettre aurait dû susciter un débat national, une alerte généralisée, un plan d'action ministériel. Ou au moins le soutien de ses pairs de France Universités.

Il n'en a rien été. France Universités est aux abonnés absents (s'en étonnera-t-on ?). Le ministre se contente d'Assises sur les financements de l'ESR (*spoiler alert* : il faudra compter sur les ressources propres – c'est-à-dire augmenter les droits d'inscription – et négocier avec les collectivités locales quelques aumônes).

LA COLLÉGIALITÉ DISPARAÎT

On en parle entre nous pendant une journée ou deux, puis d'autres priorités nous accablent : les copies à corriger, les jurys à organiser, les cours à préparer, les notes à saisir sur un nouveau logiciel, des collègues à remplacer au pied levé à l'annonce de leur départ en congé maladie pour une durée indéterminée. En attendant la prochaine alerte. En pressentant que le pire est encore à venir. En se demandant comment pourrions-nous tomber encore plus bas.

Tous ces signaux individuels de mal-être ont des causes organisationnelles et politiques qui sont déjà bien documentées. La mise en œuvre au pas de charge des réformes successives imposées malgré nos mobilisations a fait de nous les complices de politiques que nous désapprouvons et qui nous fragilisent. La collégialité disparaît pour laisser la place à des « équipes de gouvernance » et des conseils centraux où la part des universitaires est mi-

noritaire. Même les établissements « bons élèves » des réformes sont aujourd'hui dans la tourmente budgétaire. Dans des situations proches de la faillite, si certains établissements s'enorgueillissent de « sanctuariser » les emplois d'enseignants-chercheurs, cela se fait au détriment de la pérennisation des emplois administratifs, dont une part de l'activité est prise en charge par les enseignants-chercheurs au détriment de leurs missions premières. Il faudrait plutôt dire par les enseignantes-chercheuses, puisqu'à l'université, comme dans les autres sphères de la vie, elles assurent une part plus importante de travail administratif, émotionnel et de soin. La surcharge de travail conduit à une explosion du temps passé au travail, tout en n'ayant plus les moyens de bien faire son travail. À l'échelle des individus, cette dégradation des conditions de travail n'est pas, comme le prétend le ministre, un « sentiment de paupérisation », mais une réalité tangible qui se traduit par un déclassement salarial, la rareté des promotions, un poids croissant des primes dont une part est contingentée.

Ce sentiment de perte de sens et de manque de reconnaissance est accentué par les attaques politiques dont les universitaires sont régulièrement et de plus en plus souvent les cibles, telles que la remise en cause des libertés académiques (qui sont de toutes parts l'objet de velléités de définitions... et donc de limitations). Au sein même de notre communauté, certains présidents d'établissement se font les relais de ces attaques par la violence de leurs politiques et le mépris dont ils font preuve à l'égard des voix critiques.

FRAGMENTATION DU COLLECTIF

Qui peut encore croire que cette austérité programmée n'aura pas de conséquences sur les conditions de travail et notre santé ? Depuis des années, nous constatons les mêmes effets : troubles du sommeil, anxiété, hypertension, épuisement. Un ou une collègue fait un malaise en sortant de cours ; un ou une autre fond en larmes devant les exigences contradictoires des évaluateurs de son article, de son projet, de son

La surcharge de travail conduit à une explosion du temps passé au travail, tout en n'ayant plus les moyens de bien faire son travail.



unité, de sa carrière ; une explosion de colère en réunion et des documents jetés à la volée.

Mais que faire ?

Il est vital de nous saisir des outils et instances censés nous protéger. En premier lieu, la médecine du travail, dont une des missions est d'alerter et de rappeler aux employeurs leurs obligations en termes de prévention, de santé et de sécurité au travail. En second lieu, si on est témoin d'une situation de détresse particulière, liée à un événement même anodin, ne pas hésiter à l'inscrire sur le registre des accidents du travail au titre des accidents de service, afin d'accumuler des preuves de dysfonctionnements mais aussi de permettre au ou à la collègue concernée de tenter une reconnaissance de congé pour invalidité temporaire imputable au service.

Une des difficultés auxquelles nous sommes collectivement confrontés pour faire face à ces attaques est la fragmentation de notre collectif de personnel de l'ESR en différents établissements qui rend plus difficile le partage d'information. Pour les unités multituelles, cette fragmentation se vit en interne par la diversité des employeurs et des instances de prévention de santé au travail. L'autre difficulté relève des changements opérés sous les gouvernements Macron en matière de santé au travail : les prérogatives des CHSCT, devenus F3SCT, se sont considérablement réduites, en particulier leur capacité à recourir à une expertise externe. Afin de consolider la connaissance sur les situations dans les établissements, des représentants siégeant dans ces instances ont créé un Observatoire du stress et des conditions de travail dégradées. ■

Qui peut encore croire que cette austérité programmée n'aura pas de conséquences sur les conditions de travail et notre santé ?

BIBLIOGRAPHIE

- Clément Luy et Ludivine Vagneur, « Mener une enquête sur le harcèlement moral dans un laboratoire de recherche : un exemple lyonnais », *Mouvements*, avril 2025.
- Dominique Glaymann, *Enseignants-chercheurs. Un grand corps malade*, Le Bord de l'eau, « Critiques éducatives », 2025.